



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
18 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2016**  
25-29 janvier 2016, New York  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour l'Uruguay  
(2016-2020)**

**Table des matières**

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Considérations générales .....  | 1           |
| II. Priorités du programme et partenariats .....                                 | 5           |
| III. Administration du programme et gestion des risques.....                     | 9           |
| IV. Suivi et évaluation.....   | 10          |
| Annexe   |             |
| Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Uruguay (2016-2020)..... | 12          |



## I. Considérations générales

1. Selon le Rapport sur le développement humain de 2014, l'Uruguay est en tête du groupe des pays à développement humain élevé. Depuis 2013, son revenu national brut moyen par habitant de 15 180 dollars le fait classer par la Banque mondiale dans le groupe des pays à revenu élevé. De 2004 à 2013, son produit intérieur brut (PIB) a augmenté de plus de 5 % par an, à quoi s'ajoutent une meilleure intégration de l'économie du pays dans le commerce international et l'accroissement des investissements nationaux et étrangers. Les améliorations économiques ont permis au Gouvernement uruguayen d'élaborer des politiques publiques pour développer la matrice de protection sociale du pays. Toutefois, l'Uruguay a la lourde tâche de consolider et de développer ces acquis dans un contexte de ralentissement économique.

2. Depuis 2005, le pays est parvenu à réduire sensiblement la pauvreté et l'extrême pauvreté. En 2004, près de 40 % de la population étaient pauvres; en 2014, le taux de pauvreté était tombé à 9,7 %, l'extrême pauvreté ayant été dans le même temps ramenée de 4,7 % à 0,3 %. Néanmoins, cette baisse a commencé à ralentir en 2011. Alors que le taux de pauvreté approche de son plus bas historique (10 %), les situations de vulnérabilité deviennent toujours plus complexes et difficiles à résoudre. Comparé aux ménages des quintiles supérieurs, les politiques publiques n'ont pas été en mesure de réduire le manque d'accès des quintiles inférieurs de la société aux infrastructures (éducation et logement) compromettant ainsi leurs chances d'échapper à la pauvreté. Les effets conjugués de processus durables et de mesures sectorielles, d'une part, et de transferts monétaires, d'autre part, sont nécessaires pour améliorer les aspects structurels de la qualité de vie des populations.

3. Les données ventilées par groupes vulnérables particuliers (selon le sexe, le groupe d'âge, la race, l'appartenance ethnique et la répartition urbaine/territoriale) indiquent un ralentissement des bons résultats obtenus dans la réduction de la pauvreté monétaire. Malgré le cercle vertueux de la croissance économique, la pauvreté parmi les enfants âgés de moins de 15 ans est 14 fois supérieure à celle des adultes âgés de 65 ans et plus [11,5 % et 0,8 % respectivement, selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)]. La transmission intergénérationnelle de la pauvreté est étroitement liée à la question de l'acquisition des compétences et de l'accès à l'éducation de qualité. Les personnes d'ascendance africaine sont toujours défavorisées, avec un taux de pauvreté monétaire de 20,2 % contre 8,3 % pour l'ensemble de la population. En outre, l'Uruguay n'a pu inverser la tendance de la répartition territoriale de la pauvreté traditionnellement dominante dans les départements frontaliers du nord du pays et dans la capitale. Le recul des inégalités a également ralenti ces dernières années, l'indice de Gini ayant enregistré une baisse de 0,7 % entre 2013 et 2014 contre 2,2 % entre 2006 et 2013. La poursuite de la réduction des écarts de revenus exigera de formuler de nouveaux instruments politiques publics. Le Ministère du développement social [Ministerio de Desarrollo Social (MIDES)] emploie un indicateur multidimensionnelle (Indice de pauvreté critique) pour mesurer la pauvreté, mais celui-ci met surtout l'accent sur les transferts monétaires. Aussi convient-il de poursuivre l'amélioration des mesures multidimensionnelles au-delà de la simple question du revenu afin de suivre et de mettre au point des politiques

capables d'apporter des réponses plus complètes aux situations d'extrême pauvreté et de vulnérabilité.

4. Les inégalités entre les sexes constituent l'un de principaux défis du pays en matière de développement humain. Les données empiriques montrent que la répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre hommes et femmes aggrave les inégalités entre les sexes et les tensions entre vie personnelle et vie professionnelle. Les hommes consacrent 79 % de leur temps à une activité rémunérée et seulement 21 % à une activité non rémunérée tandis que les femmes consacrent un temps égal aux deux. Bien que représentant plus de la moitié de l'électorat, les femmes ont un faible taux de participation à la vie politique qui entrave l'exercice de leur droits politiques. L'adoption de lois sur les quotas – appliquées seulement lors des élections de 2014 – a à peine contribué à accroître la représentation des femmes au Parlement (de 15 % des députés de la Chambre des représentants et de 13 % des sénateurs à respectivement 18 % et 29 %). Bien que les femmes représentent 38 % des membres du Cabinet ministériel, une femme seulement exerce aujourd'hui un mandat d'intendant de l'un des 19 départements du pays. L'entière participation des femmes et l'égalité de pouvoir de décision constituant les moteurs décisifs du développement, le nouveau programme mettra au point d'autres actions pour surmonter ce problème. En outre, selon la dernière enquête nationale sur la prévalence de la violence sexiste (2014), 7 femmes sur 10 ont subi ce type de violence à un moment ou un autre de leurs vies. L'Uruguay a adopté une loi sur la violence familiale en 2002 qui comporte toutefois de nombreuses failles juridiques, procédurales et politiques à corriger.

5. Le modèle de développement économique de l'Uruguay s'est appuyé sur l'utilisation intensive des ressources naturelles en tenant compte seulement partiellement de son impact sur l'environnement. La hausse du nombre et de la taille des entreprises, l'accroissement des superficies cultivées ainsi que l'utilisation agricole plus intensive des sols ont sensiblement accru la pression sur les ressources naturelles. L'expansion rapide du boisement industriel et le développement des cultures (soja, sorgho et blé) ont accru la consommation des produits agrochimiques. Malgré la création de nouvelles zones naturelles protégées, celles-ci représentent encore un faible pourcentage de la superficie du pays (0,35 % du territoire national était inscrit dans le Système national de zones protégées en 2010 contre 0,84 % en 2015). En outre, ces zones ne représentent pas la diversité paysagère et écosystémique du pays. La constante dégradation de la qualité de l'eau a conduit à la prolifération d'algues toxiques et à la mort de poissons. Les principaux risques de catastrophes sont liés aux événements météorologiques extrêmes comme les inondations, dont les premières victimes sont les populations pauvres des zones sinistrées.

6. Malgré les progrès réalisés dans l'application du Plan national de lutte contre les changements climatiques et l'approbation du Plan climat pour la région métropolitaine, le cadre de travail interinstitutionnel doit encore intensifier sa coordination et son plan d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets via le Système national de lutte contre les changements climatiques (SNLCC). Concernant la gestion des risques liés aux catastrophes, on a consolidé le rôle de coordination du Système national d'intervention d'urgence mais le renforcement des capacités correspondantes au niveau local demeure problématique.

7. Malgré une forte stabilité politique et institutionnelle, le fonctionnement du système démocratique uruguayen et de ses institutions se heurte encore à un certain nombre de problèmes. Les deux derniers gouvernements ont mis en œuvre un processus de transformation démocratique de l'État afin de moderniser l'administration publique et de poursuivre la décentralisation politique du pays. La mise en œuvre du budget national autour de plusieurs domaines programmatiques a permis au Gouvernement de mieux allouer les ressources publiques en fonction des priorités du pays. Toutefois, il faut renforcer les capacités des institutions publiques et intensifier les pratiques de suivi et d'évaluation des politiques publiques pour accroître la qualité et la transparence de l'affectation des dépenses et de l'investissement public en vue d'améliorer leur impact, en particulier pour atteindre ceux qui vivent dans la pauvreté extrême. Excepté certaines avancées réalisées dans la décentralisation, le financement des autorités locales dépend beaucoup de l'État; en 2013, les transferts provenant de celui-ci représentaient 40 % des recettes des départements. La création d'un troisième niveau d'administration avec l'instauration de 112 communes marque un progrès de la gouvernance locale, mais ces institutions doivent améliorer leurs compétences de gestion pour remplir leurs missions. Ce troisième niveau d'administration doit s'attaquer à deux problèmes : la faible visibilité des pouvoirs locaux correspondants et les obstacles auxquels se heurtent ses mécanismes de responsabilisation et de participation des citoyens à la gouvernance locale. L'approbation par l'Uruguay de la stratégie mondiale pour le gouvernement ouvert a abouti à la définition d'un plan d'action bien que les acteurs infranationaux y aient peu contribué. S'il présente une faible perception de la corruption, le pays a encore la lourde tâche de renforcer les mécanismes en vigueur encourageant la probité et la transparence au sein de l'administration publique face à un phénomène que n'ignore pas le système politique uruguayen.

8. L'Uruguay doit encore mener à bien les réformes de son système pénitentiaire et pénal avec pour priorité notamment l'élimination totale des violations des droits de l'homme dans les centres de détention pour adultes et adolescents. L'instauration de l'Agence uruguayenne pour les droits de l'homme et d'un médiateur marque une avancée dans la promotion et la défense des droits de l'homme, mais il faut leur accorder plus de moyens. Montevideo est le seul département doté d'un médiateur [Defensoría del Vecino de Montevideo (DVM)] chargé d'examiner les plaintes déposées par les citoyens pour violation de leurs droits. La hausse constante du nombre de plaintes liées à des conflits de cohabitation (plus de 60 % de l'ensemble des consultations en 2014) montre qu'il faut instaurer des dispositifs locaux de médiation comme autre solution possible dans la mesure où l'ouverture et l'accessibilité sont essentielles pour garantir un développement équitable et durable.

9. Durant la période de coopération précédente, ainsi qu'il ressort de l'évaluation des résultats des activités de développement de 2014, le PNUD a contribué à la prise en compte des inégalités persistantes ainsi qu'à l'adoption d'une perspective axée sur les droits de l'homme; au renforcement du cadre institutionnel des droits de l'homme et des instituts à vocation environnementale; à la création du Système national de soins; ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique énergétique nationale intégrant les énergies renouvelables dans le réseau énergétique. L'évaluation des résultats des activités de développement et les évaluations indépendantes font notamment ressortir la nécessité de renforcer et d'élargir la coopération Sud-Sud via une aide continue à l'Agence uruguayenne de coopération internationale [Agencia Uruguaya de Cooperación Internacional (AUCI)]; d'assurer la promotion continue

d'une approche intégrée du développement; d'élargir la participation des partenaires privés et de la société civile; et d'accroître l'efficacité du système de suivi et d'évaluation pour communiquer une information plus factuelle et plus à jour sur les résultats du PNUD en matière de développement. L'efficacité, l'extensibilité et la viabilité des interventions du PNUD ont été très estimées et considérées comme résultant des effets conjugués des services consultatifs, de l'assistance technique, du renforcement des capacités, de l'adéquation des cadres réglementaires et de la création de savoirs. Son rôle de fédérateur, où le PNUD dispose d'un avantage comparatif distinct, lui a permis d'intensifier les processus de participation et de dialogue interinstitutions. Le cadre du développement humain, principal atout du PNUD, a apporté une valeur ajoutée au débat public sur les résultats des politiques sociales et environnementales du pays.

10. Fort de ces expériences et conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'objectif ultime étant d'éliminer les poches de pauvreté extrême qui subsistent, le PNUD consacrera son programme à trois domaines complémentaires : le développement inclusif et équitable; le développement durable via l'innovation; ainsi que le développement démocratique axé sur la qualité institutionnelle, la décentralisation et les droits de l'homme. Ces interventions reposeront sur le principe qu'il est nécessaire d'adopter une approche multidimensionnelle des actions engagées pour éliminer la pauvreté, et que ces domaines, ainsi que l'égalité des sexes, sont imbriqués et essentiels pour surmonter les obstacles persistants au développement. Une approche multidimensionnelle de la pauvreté aidera à formuler des politiques sociales plus ouvertes; la gestion efficace des écosystèmes contribuera aux progrès sociaux et économiques; et une gouvernance solide garantira l'accès à des services égaux et de qualité, en particulier pour les populations marginalisées. Le PNUD œuvrera de concert avec le Gouvernement uruguayen, son partenaire principal, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies, la société civile, les institutions financières internationales [Banque interaméricaine de développement (BID)], le secteur privé, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ainsi que d'autres organismes de coopération.

## **II. Priorités du programme et partenariats**

11. Conforme aux priorités nationales énoncées dans le Programme du Gouvernement pour 2015-2020, le programme a bénéficié d'un processus consultatif coordonné par l'AUCI. Le programme est associé aux réalisations 1, 2 et 3 du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et à trois des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2016-2020. Il s'appuie sur les théories du changement axé sur l'élimination de la pauvreté extrême et des inégalités persistantes. Fort de ses avantages comparatifs, le PNUD combinera ses interventions en renforçant les capacités institutionnelles pour appliquer les politiques publiques à l'ensemble du pays, l'accent étant mis sur l'intégration des groupes vulnérables des territoires de faible développement relatif ou exposés à des risques. L'égalité des sexes, les droits de l'homme, la viabilité environnementale, la bonne gouvernance, la décentralisation et le développement local, ainsi que la coopération Sud-Sud et triangulaire seront inclus dans tous les secteurs du programme. Celui-ci retiendra les niveaux voulus de priorité, de durabilité et d'extensibilité pour parvenir à des résultats en matière de

développement, et intégrera les questions nouvelles comme la gestion des risques en faveur de la résilience ainsi que la protection sociale. En consultation avec les autorités nationales, le PNUD appuiera la mise en œuvre des objectifs de développement durable (en encourageant les processus participatifs pour définir les cibles nationales), suivra les progrès et élaborera les rapports nationaux.

### **Développement inclusif et équitable**

12. Les initiatives du PNUD s'emploieront à appuyer les politiques actuelles et nouvelles relatives à l'économie sociale, axées sur l'intégration des populations difficiles à atteindre vivant dans la pauvreté extrême (garçons, filles, personnes d'ascendance africaine), en favorisant le développement de l'enfant et l'habitat durable. Le PNUD fournira une assistance technique pour concevoir des politiques ciblées en vue de parvenir à une intégration sociale pleine et entière de ces groupes. Il renforcera les capacités du Ministère du développement social (MIDES), du Bureau de la planification et du budget et de l'Institut national de statistique pour formuler des instruments de mesure multidimensionnelle de la pauvreté. Le PNUD aidera à l'expansion du « Plan CAIF », politique nationale pour l'enfance mise en œuvre via des centres de soins à l'intention des enfants et des familles (Centros de Atención a la Infancia y la Familia), en s'inspirant de nouveaux modèles de gestion. Le PNUD aidera à concevoir une stratégie de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes proposée par l'Institut national de la femme (Programme pour la qualité et l'équité, Plan pour l'égalité des chances), en coordination avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il aidera au renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation de la loi sur l'action palliative en faveur des personnes d'ascendance africaine.

13. Le programme aidera à la mise en œuvre du Système national de soins, qui vise à assumer des responsabilités familiales dans le cadre d'un programme de coresponsabilité sociale (associant les pouvoirs publics, le marché et les familles) en offrant des compétences techniques et en aidant au développement et à la systématisation des projets pilotes, en évaluant leur extensibilité au niveau national et en comparant les expériences internationales menées dans la région, encourageant ainsi la coopération Sud-Sud (avec l'Argentine et Cuba, par exemple). Afin de s'attaquer aux disparités territoriales, le PNUD, en consultation avec les partenaires locaux, aidera à la planification territoriale, à la conception de stratégies de promotion du développement économique local, ainsi qu'à l'instauration du dialogue entre les différents niveaux d'administration (congrès des intendants, départements, communes), la société civile, les organismes locaux de développement économique, les acteurs privés, le Bureau de la planification et du budget et l'Agence uruguayenne pour le développement économique. Le PNUD continuera d'assurer les services de secrétariat des organismes de développement locaux et du réseau des directions départementales pour le développement.

### **Développement durable via l'innovation**

14. Le PNUD aidera le Gouvernement et la société civile à formuler et mettre en œuvre des stratégies et initiatives de gestion durable des ressources naturelles, notamment la gestion des ressources en eau, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, et la gestion intégrée des terres, l'accent étant mis en particulier sur le développement local. Il s'emploiera à intégrer les sites naturels

productifs dans la gestion des zones protégées des départements du nord (Tacuarembó et Rivera), de l'ouest (Paysandu et Río Negro) et de l'est du pays (Maldonado et Rocha). Le PNUD aidera le Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement [Ministerio de Vivienda, Ordenamiento Territorial y Medio Ambiente (MVOTMA)] à mettre en œuvre les réformes institutionnelles proposées par le nouveau Gouvernement qui visent à mieux tenir compte des changements climatiques et des questions liées à l'eau. La gestion des ressources en eau sera axée sur le bassin hydrographique du fleuve Santa Lucia dans le sud du pays.

15. Le programme aidera à mettre en place une politique nationale relative aux changements climatiques et à la rendre conforme avec les accords internationaux. Concernant l'adaptation aux changements climatiques, le PNUD collaborera aux plans nationaux correspondants avec le Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MVOTMA) pour les zones côtières, et avec le Ministère de l'élevage, de l'agriculture et des pêcheries ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour le secteur agricole. La valorisation économique des services écosystémiques sera encouragée pour faire évoluer les secteurs productifs vers une viabilité accrue. Le PNUD aidera le système national d'intervention d'urgence à élaborer le plan national de gestion des risques, ainsi que les départements à formuler des plans locaux via les centres départementaux de coordination de l'aide d'urgence.

16. Le programme renforcera les capacités des institutions nationales et locales pour formuler et mettre en œuvre des instruments visant à améliorer la gestion de l'environnement et la réduction de la pollution, notamment la gestion des déchets solides et des effluents industriels et domestiques, une attention particulière étant accordée aux populations pauvres des zones exposées aux inondations ou polluées, en coopération avec le FEM, la BID et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal. Le PNUD collaborera avec les exploitations familiales et les organisations locales économiquement vulnérables des zones rurales et urbaines à la conception et mise en œuvre d'initiatives de gestion durable de l'environnement contribuant à l'amélioration de la préservation de la diversité biologique ainsi qu'à la lutte contre les effets des changements climatiques et de la désertification.

17. **Développement démocratique fondé sur la qualité institutionnelle, la décentralisation et les droits de l'homme.** La PNUD appuiera l'action du Gouvernement national visant à améliorer la planification, la gestion et l'évaluation des politiques publiques dans les domaines prioritaires du budget national (éducation, protection sociale, sécurité des citoyens, décentralisation) pour accroître la qualité des dépenses publiques et évaluer leur impact sur les populations cibles. Pour ce faire, les organismes de l'administration centrale acquerront des outils et des systèmes d'information (c'est-à-dire, des tableaux de bord ministériels) pour rationaliser leur allocation des dépenses et de l'investissement publics. Le PNUD renforcera la stratégie de l'AUCI de promotion de coopération Sud-Sud et triangulaire en l'aidant à mettre en œuvre des initiatives de coopération technique spécifiques, à systématiser les expériences (par exemple, la diversification du réseau énergétique) et à dégager les enseignements tirés et les meilleures pratiques.

18. En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUD aidera l'organisme de l'administration en ligne [Agencia de Gobierno electrónico y Sociedad de la Información y del Conocimiento (AGESIC)]

à formuler des stratégies et des plans d'action visant à promouvoir le modèle du gouvernement ouvert, ainsi qu'à concevoir et mettre en œuvre un plan de données ouvertes au niveau national. Il appuiera la stratégie de lutte contre la corruption adoptée par le Conseil de la transparence et de l'éthique publique [Junta de Transparencia y Ética Pública (JUTEP)] en maintenant un dialogue constant avec les organismes d'inspection compétents et les organisations de la société civile pour mettre en œuvre un observatoire de la transparence et de l'éthique publique.

19. Le PNUD aidera les autorités locales en transition à renforcer leurs capacités de planification et de gestion stratégiques. Au côté du Bureau de la planification et du budget, le PNUD appuiera l'action engagée pour suivre la préparation des budgets locaux et des plans d'action des conseils municipaux, identifiant les possibilités de renforcer les mécanismes de responsabilisation et de participation des citoyens. Le programme aidera le médiateur du département de Montevideo (DVM) à constituer un réseau de médiateurs locaux et à mettre en œuvre un projet pilote dans une de ses communes pour systématiser son expérience en vue d'évaluer si celui-ci est transposable à d'autres communes du département.

20. Le PNUD aidera le Parlement à améliorer ses textes de loi et son ordre du jour relatifs aux droits de l'homme. Il aidera le groupe bicaméral des femmes à évaluer la loi sur les quotas et à préconiser une nouvelle loi plus ambitieuse au moyen du mécanisme de participation politique régionale « Atenea » en collaboration avec ONU-Femmes et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. La fourniture d'une assistance technique et l'échange d'expériences comparables dans la région éclaireront le débat sur une loi complète relative à la violence sexiste, en l'articulant avec les discussions sur le nouveau Code pénal. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD apportera une aide technique au suivi des recommandations de l'examen périodique universel, et participera au renforcement institutionnel du système de justice pénale pour les adultes et les adolescents avec le concours de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation panaméricaine de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

21. Le PNUD maintient un vaste réseau de partenariats avec diverses parties prenantes, notamment le Président et son Cabinet, les organismes sectoriels, les autorités infranationales, le parlement et la magistrature, l'Agence uruguayenne des droits de l'homme et les médiateurs, le Commissaire parlementaire, le médiateur du département de Montevideo (DVM), les organismes de contrôle comme le Conseil de la transparence et de l'éthique publique (JUTEP), les organisations de la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire. Le PNUD intensifiera ces partenariats pour poursuivre les résultats qu'il escompte et pour élargir sa base de financement. Au niveau gouvernemental, le PNUD s'emploiera à renforcer la concertation avec les responsables nouvellement élus et à appuyer leurs initiatives visant à instaurer le dialogue social annoncé récemment. L'aide du PNUD aux organisations de la société civile portera sur la création de forums pour donner davantage de moyens à l'Association uruguayenne des organisations non gouvernementales (ONG) et au Réseau uruguayen des ONG environnementales, ainsi que sur la conception et la mise en œuvre de plans d'action dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur leur participation au dialogue social organisé par le Gouvernement uruguayen.

22. La stratégie de partenariat s'emploiera à associer les acteurs du secteur privé au dialogue pour appliquer le programme de développement durable et cherchera à inscrire les objectifs de développement durable dans leurs plans d'investissement. Avec le concours de l'AUCI et en coordination avec son Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUD participera à la conception d'une stratégie de coopération Sud-Sud pour accélérer les progrès de l'Uruguay dans ce domaine. Les partenariats seront renforcés avec les nouvelles autorités infranationales, le Congrès des intendants et l'Assemblée plénière des communes. La coopération sera intensifiée avec les centres éducatifs et de recherche, à l'échelon national et international, par exemple avec l'Université d'Oxford, pour adopter une mesure multidimensionnelle officielle de la pauvreté. Les autres partenaires seront notamment le FEM, le BID et la Société andine de développement, à quoi s'ajoutera la coopération bilatérale avec les Gouvernements espagnol, français, italien et suisse.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

23. Le programme sera mené selon la modalité d'exécution nationale. Organisme public de coopération visé à l'article III de l'accord de base, l'AUCI sera l'organisme national de contrepartie dans le cadre de l'exécution du programme.

24. La modalité d'exécution nationale incombera aux organismes publics. Toutefois, d'autres modalités d'exécution peuvent être adoptées, notamment l'exécution directe par le PNUD dans certaines circonstances, afin de garantir des interventions efficaces et l'aide à la mise en œuvre nationale. Le PNUD continuera de coopérer à la préparation aux situations d'urgence en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. En cas de catastrophes naturelles et à la demande du Gouvernement uruguayen, le PNUD pourra décider d'appliquer sa politique et ses procédures accélérées.

25. Les enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action », que confirment une évaluation indépendante et l'évaluation des résultats des activités de développement, témoignent de l'efficacité d'une action conjointe résultant d'une prise en main du processus par le Gouvernement national. Les concertations engagées avec le Gouvernement portent notamment sur la mobilisation des ressources locales qui permettraient de créer un fonds de cohérence. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera adoptée selon les normes sociales et environnementales conformément à la politique du PNUD.

26. Divers risques peuvent entraver le bon déroulement du programme, notamment la difficulté toujours plus grande pour l'Uruguay de mobiliser des ressources dans un contexte de diminution de la coopération internationale due à son statut de pays à revenu élevé. L'Indice de développement humain élevé de l'Uruguay, ainsi que ses institutions démocratiques et son objectif de développer la coopération Sud-Sud imposent au PNUD de jouer un rôle de plus en plus qualitatif. Le bureau de pays définit son rôle stratégique avec le Gouvernement (AUCI) au vu de ses avantages comparatifs concernant le positionnement de questions nouvelles dans les politiques nationales et la création de moyens de mise en œuvre des politiques publiques. La stratégie de mobilisation des ressources sera négociée avec

le Gouvernement en vue d'atteindre les objectifs du programme et d'assurer la présence physique du bureau de pays. L'évolution possible des priorités nationales au gré des fluctuations des marchés financiers internationaux constitue une autre menace pesant sur la croissance économique et la réalisation des objectifs sociaux du pays. Dans ces circonstances, le bureau de pays examinerait tous les réajustements requis par les nouvelles priorités en coopération avec l'AUCI. Les catastrophes naturelles risquent de gêner provisoirement la mise en œuvre du programme. Les mécanismes d'atténuation des risques s'appuieront sur les mécanismes en vigueur de gestion de crise et les capacités organisationnelles pour mobiliser les ressources, en coordination avec le système national de préparation aux situations d'urgence.

27. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

#### **IV. Suivi et évaluation**

28. Le plan d'évaluation, qui couvre tous les domaines du programme, regroupe les évaluations des effets et résultats des projets pour déterminer la contribution du PNUD aux priorités nationales et aux réalisations.

29. Le suivi et l'évaluation du programme s'appuieront sur les indicateurs définis par le PNUAD et le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du PNUD. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », et afin de contribuer aux résultats énoncés dans le PNUAD, le PNUD contribuera aux groupes de résultats pour chaque domaine du PNUAD. Dans la mesure du possible, un suivi périodique des réalisations et des produits sera assuré en mettant à profit les sources de données que sont les organismes nationaux comme l'Institut national de statistique, les rapports et les bases de données des ministères et autres organismes compétents, ainsi que les informations livrées par les projets et les statistiques internationales.

30. Le programme renforcera sa stratégie de planification, de surveillance et d'évaluation, notamment les mécanismes visant à fournir un plus grand nombre de données factuelles et à jour ainsi que de bonnes pratiques et d'enseignements faciles à reproduire, afin de mieux informer sur les résultats du PNUD en matière de développement. Les efforts soutenus permettant d'y parvenir consistent notamment à renforcer les capacités du bureau de pays et des interlocuteurs du PNUD ainsi qu'à améliorer et diversifier les outils de gestion de l'information et les mesures visant à assurer la qualité des données. Les autres initiatives de suivi seront notamment les visites d'inspection ainsi que la tenue d'une évaluation à mi-parcours du PNUAD.

31. Le PNUD aidera les institutions nationales à produire des informations pour renforcer leurs capacités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Les partenaires seront encouragés à incorporer des indicateurs ventilés par sexe, âge, localisation géographique et autres variables utiles.

32. Le programme de recherche et de création des savoirs prévoira la mise au point de publications sur le développement humain et de rapports nationaux sur le développement humain. En collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, des partenariats instaurés avec les établissements universitaires, les institutions publiques et les organisations de la société civile contribueront au débat sur la politique de développement du pays.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Uruguay (2016-2020)

| Priorité ou objectif du pays : développement social inclusif et équitable.   |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| Réalisation 2.1 visée par le PNUAD : le pays est doté des mécanismes juridiques, institutions et politiques ainsi que de services plus efficaces permettant de promouvoir l'intégration sociale des groupes les plus défavorisés (enfants et jeunes, personnes d'ascendance africaine et personnes handicapées) et de réduire les inégalités (en particulier entre les sexes, les générations et les groupes ethnico-raciaux). (objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 10)   |   |  |  |  |
| Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.   |   |  |  |  |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles   | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat  | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)              |
| <p><b>Écart de pauvreté entre hommes et femmes</b><br/>Niveau de référence : 1,7 centile (2014)<br/>Niveau cible : à déterminer</p> <p><b>Pourcentage d'enfants âgés de moins de 3 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté atteints par les programmes de la petite enfance.</b><br/>Niveau de référence : 22,3 % (2014)<br/>Niveau cible : au moins 80 %</p> <p><b>Nombre d'institutions œuvrant au développement local et à la réduction de la ségrégation et des écarts territoriaux, qui ont été renforcées.</b><br/>Niveau de référence : à déterminer<br/>Niveau cible : à déterminer</p> | Enquête continue sur les ménages<br>Annuelle                          | <p><b>1. Les institutions responsables des politiques publiques sont mieux en mesure de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de réduction des inégalités persistantes (en particulier liées au sexe, à l'âge, à la répartition urbaine/territoriale, à la race et à l'appartenance ethnique) :</b></p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de garçons et de filles en situation vulnérable bénéficiant du Plan CAIF<br/>Niveau de référence : 50 740 (filles : 25 008; garçons : 25 732)<br/>Niveau cible : 66 720 (filles : 32 879; garçons : 33 841)</p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de plans et de programmes renforcés pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelon national et infranational.<br/>Niveau de référence : 4<br/>Niveau cible : 7</p> <p><i>Indicateur</i> : pourcentage de fonctionnaires d'ascendance africaine par rapport au nombre</p> | UNICEF, CEPALC, ONU-Femmes, OIT. Coopération internationale; Coopération décentralisée; BID; MIDES; MVOTMA, Ministère du travail et de la sécurité sociale; Ministère de l'éducation et de la culture (MEC); Ministère de la santé; Institut de l'enfance et l'adolescence; Institut national de la femme; Institut national de l'emploi et de la formation professionnelle; Institut national de la jeunesse; Bureau de la planification et du budget; Congrès des intendants; Assemblée plénière des communes; entreprises publiques; milieux universitaires; organisations de la société civile; syndicats. | <p><b>Ressources ordinaires : 294 000</b></p> <p><b>Autres ressources : 23 679 000</b></p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation ( <i>en dollars des États-Unis</i> ) |
|--|---|--|---|--|
|  |   | <p>total de fonctionnaires.<br/> <i>Niveau de référence</i> : 1,1 %<br/> <i>Niveau cible</i> : 8 %</p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de personnes occupant des logements construits dans des zones d'installations réglementées.<br/> <i>Niveau de référence</i> : 985<br/> (femmes : 503, hommes : 482)<br/> <i>Niveau cible</i> : 11 697 (femmes : 5 884; hommes : 5 813)</p> <p><b>2. Les institutions responsables des politiques publiques ont renforcé leurs capacités pour suivre et évaluer les mesures de lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités</b></p> <p><i>Indicateur</i> : degré de prise en compte des indicateurs multidimensionnels de la pauvreté par le système national de statistique et les organismes publics.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non pris en compte</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Pleinement</li> </ol> <p><i>Niveau de référence</i> : 2<br/> <i>Niveau cible</i> : 4</p> <p><i>Indicateur</i> : degré de prise en compte de la dimension temporelle par les statistiques nationales.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non prise en compte</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Pleinement</li> </ol> <p><i>Niveau de référence</i> : 1<br/> <i>Niveau cible</i> : 3</p> <p><b>3. La matrice de protection sociale universelle est renforcée pour garantir l'accès</b></p> |   |  |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation ( <i>en dollars des États-Unis</i> ) |
|--|---|--|---|--|
|  |   | <p><b>équitable aux services de soins et santé, et au logement.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : nombre d'expériences pilotes mises en œuvre dans le cadre du système national de soins.<br/> <i>Niveau de référence</i> : 3<br/> <i>Niveau cible</i> : 6</p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de personnes en situation de dépendance bénéficiaires du système national de soins.<br/> <i>Niveau de référence</i> : 500<br/> <i>Niveau cible</i> : 25 200</p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de réinstallés parmi la population en situation vulnérable.<br/> <i>Niveau de référence</i> : 352<br/> <i>Niveau cible</i> : 1 000</p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de femmes enceintes et d'enfants âgés de moins de 4 ans bénéficiant de programmes de soins rapides.<br/> <i>Niveau de référence</i> : 6 100<br/> <i>Niveau cible</i> : 35 300</p> |   |  |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles  | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable  | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)   | Principaux partenaires ou cadres de partenariat   | Montant indicatif des ressources, par réalisation ( <i>en dollars des États-Unis</i> )  |
|---|--|---|---|---|
|   |  | <p><b>4. Les institutions chargées de promouvoir l'aménagement du territoire sont dotées de capacités renforcées pour réduire les inégalités territoriales.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : mesure dans laquelle les organismes de développement locaux disposent de capacités renforcées pour planifier et exécuter des stratégies locales de développement économique :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucune</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p><i>Niveau de référence</i> : 2<br/><i>Niveau cible</i> : 4</p> |   |   |
| <b>Priorité ou objectif du pays : développement durable via l'innovation</b>  |  |   |   |   |
| <b>Réalisation 1.2 visée par le PNUAD : le pays a renforcé ses capacités et son cadre institutionnel pour assurer la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau, les services écosystémiques, la prévention de la pollution, ainsi que la production et l'utilisation durable de l'énergie, en encourageant le développement local et la création de moyens de subsistance (objectifs de développement durable 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15).</b>    |  |   |   |   |
| <b>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.</b>  |  |   |   |   |
| <p><b>Pourcentage du territoire national inscrit dans le Système national de zones protégées.</b><br/><i>Niveau de référence</i> : 0,84 (2015)<br/><i>Niveau cible</i> : 1,9 (2020)</p> <p><b>Mesure en pourcentage du respect des engagements de présentation de rapports pris en vertu de conventions environnementales auxquelles l'Uruguay est partie.</b><br/>Niveaux de référence et cible : à déterminer</p> <p><b>Nombre de plans adoptés à l'échelon</b></p> | <p>MVOTMA/Système national de zones protégées<br/>Annuelle</p> <p>PNUE en direct – Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l'environnement<br/>Annuelle</p> <p>Système national de lutte contre les changements climatiques (SNLCC)/Système national d'intervention d'urgence /MVOTMA/communication nationale auprès de la CCNUCC.</p> | <p><b>1. Stratégies et initiatives formulées et appliquées à la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes, ainsi qu'à la gestion intégrée du territoire, l'accent étant mis en particulier sur le développement local.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de zones protégées qui intègrent une approche du paysage dans la gestion<br/><i>Niveau de référence (2014)</i> : 2<br/><i>Niveau cible (2018)</i> : 5</p> <p><i>Indicateur</i> : pourcentage de</p>   | <p>Organismes des Nations Unies; MVOTMA; Ministère du tourisme; Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines; Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches; Système national d'intervention d'urgence; autorités locales; SNLCC; organisations de la société civile et associations locales dans tout le pays; FEM, BID; Fonds Français pour l'Environnement Mondial; Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement. Le Fonds vert pour le climat devrait devenir un partenaire.</p> | <p><b>Ressources ordinaires : 236 000</b><br/><b>Autres ressources : 26 837 999</b></p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles  | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)   | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|---|---|---|---|---|
| <p><b>national et infranational pour faire face aux changements climatiques et réduire les risques de catastrophe.</b></p> <p><i>Niveau de référence</i> : 2 (Plan national d'adaptation aux changements climatiques, Plan climat pour la région métropolitaine)<br/><i>Niveau cible</i> : à déterminer</p> <p><b>Émissions nettes de CO<sub>2</sub> nationales (gigagramme équivalent CO<sub>2</sub>)</b><br/>Niveaux de référence et cible : à déterminer</p> | <p>SNRCC-MVOTMA.<br/>Annuelle</p>                                     | <p>déléguées siégeant aux Comités consultatifs spéciaux des zones protégées.<br/><i>Niveau de référence (2015)</i> : 24<br/><i>Niveau cible (2020)</i> : 30</p> <p><b>2. Stratégies, politiques et plans (à l'échelon national /départemental/ sectoriel) formulés et appliqués à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophes.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : degré d'amélioration dans la mise en œuvre de mesures complètes (plans, stratégies, politiques, programmes et budgets) visant à atteindre les objectifs de développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions</p> <p>1. Insuffisant<br/>2. Très partiellement<br/>3. Partiellement<br/>4. Largement</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 2<br/><i>Niveau cible 2020</i> : 3</p> <p><i>Indicateur</i> : pourcentage de femmes siégeant aux comités départementaux d'urgence<br/><i>Niveau de référence (2014)</i> : 30 %<br/><i>Niveau cible (2020)</i> : 50 %</p> <p><b>3. Institutions nationales et locales (départements) dotées</b></p> |   |   |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation ( <i>en dollars des États-Unis</i> ) |
|--|---|--|---|--|
|  |   | <p><b>de capacités renforcées pour appliquer des instruments améliorant la gestion de l'environnement et réduisant la pollution, en particulier chez les populations les plus vulnérables.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de tonnes de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone<br/>           HCFC importés/consommés par an.<br/> <i>Niveau de référence (2014)</i> : 17,8<br/> <i>Niveau cible (2020)</i> : 15,21</p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de mécanismes de gestion durable des produits chimiques et des déchets.<br/> <i>Niveau de référence (2014)</i> : 2<br/> <i>Niveau cible (2017)</i> : 5</p> <p><i>Indicateur</i> : kilogrammes de mercure récupérés dans les appareils médicaux et d'éclairage faisant l'objet d'un mode d'élimination final approprié<br/> <i>Niveau de référence (2014)</i> : 0<br/> <i>Niveau cible (2017)</i> : 330</p> <p><b>4. Communautés locales dotées de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives de gestion durable de l'environnement aidant à améliorer la préservation de la biodiversité et à lutter contre les effets des changements climatiques et de la désertification.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : nombre d'initiatives de gestion durable de l'environnement menées par des associations locales.<br/> <i>Niveau de référence (2014)</i> : 113<br/> <i>Niveau cible (2018)</i> : 128</p> <p><i>Indicateur</i> : nombre d'initiatives de gestion durable de</p> |   |  |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation ( <i>en dollars des États-Unis</i> ) |
|--|---|--|---|--|
|  |   | l'environnement mises en œuvre par des exploitations familiales<br><i>Niveau de référence (2014) : 44</i><br><i>Niveau cible (2018) : 49</i> |   |  |

**Priorité ou objectif du pays : développement démocratique fondé sur la qualité institutionnelle, la décentralisation et les droits de l'homme**

**Réalisation 3.1 visée par le PNUAD : Les capacités du Gouvernement ont été renforcées pour fournir des informations et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques; de même que les mécanismes juridiques et institutionnels pour garantir la transparence et l'efficacité de la gestion publique; ainsi que la participation des citoyens à l'échelon national et infranational. (objectif de développement durable 16)**

**Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.**

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles   | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable                    | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)   | Principaux partenaires ou cadres de partenariat  | Montant indicatif des ressources, par réalisation ( <i>en dollars des États-Unis</i> )     |
|--|--|---|--|--|
| <p><b>Degré d'augmentation des ressources allouées au troisième niveau d'administration pour améliorer l'élaboration de la gestion des communes.</b><br/><i>Niveau de référence : 2 (2015)</i><br/><i>Niveau cible : 4 (2019)</i></p> <p><b>Échelle :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucune augmentation</li> <li>2. Augmentation faible à modérée (10 % à 20 % des ressources allouées en 2015)</li> <li>3. Augmentation modérée (21 % à 49 %)</li> <li>4. Augmentation importante (50 % ou plus)</li> </ol> <p><b>Pourcentage de députées dans la Chambre basse et de sénatrices dans la Chambre haute</b></p> <p><i>Niveau de référence : 16,2 % dans la Chambre basse (10 octobre 2014); 29 % dans la Chambre haute (10 octobre 2014)</i><br/><i>Niveau cible : à déterminer</i></p> <p><b>Progrès accomplis par l'Uruguay dans l'indice de transparence gouvernementale.</b></p> | <p>World Justice Project<br/>Annuelle</p> <p>Transparency International<br/>Annuelle</p> | <p><b>1. Les institutions de l'administration publique sont dotées d'outils et de systèmes d'information pour planifier, exécuter et évaluer l'allocation des dépenses et de l'investissement public.</b></p> <p><i>Indicateur : mesure dans laquelle les organismes publics sont dotés de systèmes d'information appropriés pour décider de l'allocation et du suivi des dépenses et de l'investissement public.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucune</li> <li>2. Une certaine mesure</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p><i>Niveau de référence : 3</i><br/><i>Niveau cible : 4</i></p> <p><i>Indicateur : nombre d'évaluations des résultats et de l'impact des politiques publiques</i></p> | <p>Organismes des Nations Unies, Présidence de la république, Bureau de la planification et du budget (composante gestion et évaluation du Gouvernement; Direction de la décentralisation et de l'investissement public); AUCI; AGESIC, JUTEP; MEC, Ministère de l'intérieur; Parlement, magistrature, Bureau du Procureur général de l'État; Agence nationale des droits de l'homme et Médiateurs, DVM; autorités infranationales, Congrès des intendants; Assemblée plénière des communes; entreprises publiques; secteur privé; milieu universitaire; institutions financières internationales; donateurs bilatéraux.</p> | <p><b>Ressources ordinaires : 294 000</b></p> <p><b>Autres ressources : 23 250 000</b></p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles  | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation ( <i>en dollars des États-Unis</i> ) |
|---|---|--|---|--|
| <p><i>Niveau de référence</i> : 0,65 (2015)<br/><i>Niveau cible</i> : 1 (2020)</p> <p><b>Échelle :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Progrès importants (0,75 à 1)</li> <li>2. Progrès modérés (0,66 à 0,75)</li> <li>3. Aucun</li> </ol> <p><b>Progrès dans l'indice de perception de la corruption.</b></p> <p><i>Niveau de référence</i> : 2<br/><i>Niveau cible</i> : 3</p> <p><b>Échelle :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 91-100</li> <li>2. 81 à 90</li> <li>3. 73-80</li> <li>4. Aucun changement (73)</li> </ol> |   | <p>conduites dont les recommandations sont mises en œuvre en vertu d'accords d'amélioration.<br/><i>Niveau de référence</i> : 18<br/><i>Niveau cible</i> : 38</p> <p><b>2. Instruments et plans d'action mis en œuvre pour promouvoir l'utilisation de données ouvertes dans le secteur public et le suivi de la transparence dans la gestion publique.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : nombre d'instruments et de plans d'action visant à promouvoir l'utilisation de données ouvertes et le suivi de la transparence dans la gestion publique, conçus et en cours d'application.<br/><i>Niveau de référence</i> : 1<br/><i>Niveau cible</i> : 3</p> <p><b>3. Renforcement de la stratégie de coopération Sud-Sud de l'AUCI</b></p> <p><i>Indicateur</i> : nombre d'initiatives dans plusieurs domaines, notamment le développement social, la science et la technologie, l'agriculture, les changements climatiques, l'environnement et la gouvernance, menées avec les interlocuteurs du PNUD issus du milieu universitaire, des pouvoirs publics et de la société civile.<br/><i>Niveau de référence</i> : 10<br/><i>Niveau cible</i> : 30</p> <p><b>4. Autorités infranationales dont les capacités ont été renforcées pour promouvoir la participation des citoyens</b></p> |   |  |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|---|--|---|---|
|  |   | <p><i>Indicateur</i> : pourcentage de la population des communes connaissant bien les mécanismes d'audience publique<br/> <i>Niveau de référence</i> : 48 %<br/> <i>Niveau cible</i> : 80 %</p> <p><b>5. Population de Montevideo ayant accès aux mécanismes locaux de médiation des conflits de voisinage.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : pourcentage de plaintes de voisinage à Montevideo réglées par des mécanismes locaux de médiation<br/> <i>Niveau de référence</i> : 0 %<br/> <i>Niveau cible</i> : 80 %</p> <p><b>6. Institutions judiciaires mieux à même d'appliquer le nouveau Code de procédure pénale</b></p> <p><i>Indicateur</i> : pourcentage de personnes privées de liberté n'ayant pas fait l'objet de décision de condamnation définitive.<br/> <i>Niveau de référence</i> : 65 % (2012, Commission interaméricaine des droits de l'homme)<br/> <i>Niveau cible</i> : 50 %</p> <p><b>7. Mécanismes mis en œuvre pour suivre la participation politique des femmes</b></p> <p><i>Indicateur</i> : progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre d'un système régional</p> |   |   |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)   | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|---|---|---|---|
|  |   | <p>d'indicateurs permettant de suivre la participation politique des femmes, adapté au niveau national et utilisé pour prendre des décisions.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucun</li> <li>2. Système conçu doté d'indicateurs régionaux</li> <li>3. Système conçu doté d'indicateurs régionaux et adapté au niveau national</li> <li>4. Système conçu et adapté au niveau national.</li> <li>5. Système conçu et utilisé par les acteurs nationaux pour prendre des décisions</li> </ol> <p><i>Niveau de référence : 0</i><br/><i>Niveau cible : 4</i></p> <p><b>8. Degré de renforcement des capacités en vue d'appliquer des mesures complètes de prévention et d'élimination de la violence sexiste</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucun</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p><i>Niveau de référence : 3</i><br/><i>Niveau cible : 4</i></p> |   |   |